

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2190

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2191

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2192

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2193

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants identifiés à la liste ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la Commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2194

concernant la nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission de la formation des maîtres;

ATTENDU le poste de professeur laissé vacant suite aux appels de candidatures effectués par le secrétaire général auprès des professeurs les 16 et 19 août 2011 ainsi que le rappel au même effet le 12 septembre 2011;

ATTENDU l'intérêt manifesté par le professeur Michel Filion;

ATTENDU la recommandation du doyen des études d'office;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le professeur Michel Filion membre à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de 3 ans, soit du 17 février 2012 au 16 février 2015, et ce, à titre de professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2195

concernant la nomination de deux (2) représentants des chargés de cours au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 112 du Règlement général 2 de l'Université du Québec : Les études de premier cycle;

ATTENDU les articles 8.1 et 8.2 du Règlement concernant le plagiat et la fraude en vigueur à l'UQO;

ATTENDU la fin de mandat des chargés de cours André Régimbald et Pascal Sergent;

ATTENDU l'élection des représentants des chargés de cours au comité de discipline lors de l'Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2011 du Syndicat des chargés et chargés de cours de l'UQO;

ATTENDU les discussions en séance et les recommandations du doyen des études d'office;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes chargées de cours suivantes à titre de membre au comité de discipline, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 17 février 2012 au 16 février 2014 :

- André Régimbald
- Pascal Sergent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2196

concernant la modification de titre des cours *PSE1043 – Clientèles et interventions en mésadaptation socioaffective* et *SME1093 – Clientèles et interventions en psychopathologie*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module de psychoéducation, adoptée lors de la réunion du 7 novembre 2011;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie, adoptée lors de la 146^e réunion régulière tenue le 16 décembre 2011;

ATTENDU les explications du doyen;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le titre du cours *PSE1043 – Clientèles et interventions en mésadaptation socioaffective* pour *PSExxxx – Clientèles et interventions en psychopathologie de l'enfant*;

DE MODIFIER le titre du cours *SME1093 – Clientèles et interventions en psychopathologie* pour *PSExxxx – Clientèles et interventions en psychopathologie de l'adolescent et de l'adulte*;

DE MODIFIER les programmes en psychoéducation et en animation de groupes contenant les cours *PSE1043* et *SME1093*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2197

concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le protocole d'entente fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU la lettre de monsieur Jean Bélanger au doyen des études de l'UQO;

ATTENDU les résolutions D11-SCAE-221.1 et D11-SCAE-221.2 de la 221^e réunion du SCAE du doctorat en éducation, tenue le 23 novembre 2011;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'UQAM l'habilitation des professeurs suivants à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666), offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec :

- **Maintien du statut d'habilitation à la direction de recherche :**
Madame Francine D'Ortun, Département de relations industrielles
Madame Martine Leclerc, Département des sciences de l'éducation
- **Maintien du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**
Madame Natalia Dankova, Département d'études langagières
- **Obtention du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**
Monsieur Stéphane Bouchard, Département de psychoéducation et de psychologie

DE PRENDRE ACTE que l'habilitation à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666) ne sera plus effective pour les professeurs suivants :

- Monsieur Daniel Pelletier, Département des sciences administratives
- Monsieur Jean-Pierre Deslauriers, Département de travail social

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour assurer le suivi auprès de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2198

concernant la modification au programme de mineure en géographie (8115)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la structure normale des programmes de mineures en sciences sociales, soit un bloc de sept cours obligatoires et un bloc de trois cours optionnels;

ATTENDU la volonté exprimée par le conseil de module de corriger la structure de la mineure en géographie (8115) (MScS-11-24-150);

ATTENDU le triptyque expliquant la modification;

ATTENDU les explications du doyen;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le traitement du cours *GEO1303 – Géographie physique en environnement* d'obligatoire à optionnel au sein du programme de mineure en géographie (8115).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2199

concernant la modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications apportées en décembre 2011 par les trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC) à leur cadre de référence sur la conduite responsable de la recherche et de la nouvelle exigence imposée aux chercheurs et aux candidats de donner leur consentement à la divulgation de renseignements personnels dans le cas d'une violation grave confirmée des politiques de ces organismes;

ATTENDU que ces organismes exigent que les établissements se conforment à leurs politiques pour être admissibles à demander et administrer leurs fonds;

ATTENDU les explications du doyen de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 294-CE-2200

concernant la modification du projet de programme de maîtrise en économie et finance quantitatives

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le 16 février 2012, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme de maîtrise en économie et finance quantitatives adopté par la commission des études du 3 décembre 2009 (279-CE-1991);

ATTENDU l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ reçu le 23 janvier 2012;

ATTENDU les suivis de l'Université du Québec en Outaouais à l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification du projet de programme de maîtrise en économie et finance quantitatives, incluant la modification à la désignation du programme afin qu'il porte le titre de « Maîtrise en économie financière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général